



Famille et solidarités
Petite enfance

Décision n° 2024-82

Objet : Présentation d'un spectacle par l'entreprise dénommée « C-LA COMPAGNIE » au multi accueil de l'avenue de la Gare

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat d'engagement avec l'entreprise dénommée « C-LA COMPAGNIE » à la mise en place d'un spectacle au multi accueil de l'avenue de la Gare, 12 avenue de la Gare, 92330 SCEAUX,

Considérant que la prestation sera assurée le vendredi 14 juin 2024,

DECIDE :

- de signer le contrat avec l'entreprise dénommée « C-LA COMPAGNIE », pour la présentation d'un spectacle intitulé « l'arche de Zoe » au multi accueil de l'avenue de la Gare, 12 avenue de la Gare à Sceaux ;
- de régler la somme de 500 € TTC à l'entreprise dénommée « C-LA COMPAGNIE ».

Fait à Sceaux, le 18 mars 2024



Philippe LAURENT